CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Institut Régional de Formation
L'Institut de Formation en Soins Infirmiers

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DES MODALITÉS D'ÉVALUATION
Cycle universitaire 2023/2026

Vous souhaitez bénéficier d'un aménagement des conditions d'examens (épreuves écrites, orales ou mise en situation professionnelle).

Il est dans votre intérêt de réaliser cette demande dès la rentrée scolaire.
Vous devez renvoyer le dossier de demande d'aménagement des conditions d'examens au secrétariat de l'IFSI au plus tard le **06 septembre 2023** dernier délai.

Attention :

La date retenue est celle où vous transmettez votre dossier complet (y compris les pièces justificatives.)
Les demandes incomplètes ou hors délai, ainsi que le non-respect de la procédure, sont susceptibles :

- d'empêcher le traitement de votre dossier
- de retarder, et parfois de rendre impossible la mise en place des aménagements demandés.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone (obligatoire) :

Mail (obligatoire)

PIECES A JOINDRE (obligatoire)

- La copie de la pièce d'identité en cours de validité
- La demande d'aménagement adressée au Directeur de l'IFSI
- La décision de la MDPH (*Maisons Départementales des Personnes Handicapées*) ou de la CDAPH *(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) d'infirmier(e) ou le certificat du médecin du SUMPPS*
- Le certificat médical de non contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier(e) rédigé par un médecin agrée par l'ARS

VEUILLEZ PRECISER LES RECOMMANDATIONS MDPH ou du Médecin du SUMPPS

Je souhaite bénéficier des aménagements demandés pour les examens des 6 semestres du cursus de formation infirmier(e).

Date : Signature :

REPONSE DU DIRECTEUR

Nom et Prénom : JOLY Caroline
Date : Signature :